

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3/2011

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 11 MARS 2011

L'an deux mil onze, le onze mars à quinze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le quatre mars deux mil onze conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Denis SALAUN, Maire ;
François CALVARIN,

Sylvain DENIEL
Odile PRIGENT,

Jean-Luc PORHEL,
Carole DEMARCHIS
Anthony QUEGUINEUR
Ivane LEVENEZ,
Eric PRIGENT
Céline TANGUY,
Jean-Pierre GALLIOU,

Isabelle JEZEQUEL.

Absents excusés : Philippe GARCIA qui a donné procuration à Denis SALAUN.
Patrick GOURIOU.

Absent : Grégory MENGANT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis SALAUN, Maire.
Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Anthony QUEGUINEUR, Conseiller Municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 19 h 15.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

2°- Objet : Vote des subventions 2011.

Les subventions 2011, sont intégrées dans les pages détaillées du budget primitif de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les subventions pour attribution :

Art. 657485	Subv. Associations culturelles	2 540 €
Art. 657486	Subv. Associations sportives	3 990 €
Art. 65736	Subv. fonct. CCAS + reverst.locat.salle	1 626 €
Art. 657487	Subv. Associations intercommunales	4 940 €
Art. 657490	Subv. écoles inst.formation	60 €
Art. 657492	Subv. frais cantine/St-Divy	800 €
Art. 6574	Subv. exceptionnelles aux Asso.	2 000 €

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

*Mme Odile Prigent demande s'il y a une évolution du nombre d'adhérents adultes et jeunes ?
Mr Sylvain Déniel lui dit que pour les associations Courir Tout Simplement et JSST Foot, il est constaté une baisse dans leurs effectifs surtout côté jeunes.*

Par contre, l'association Handball a plus de jeunes sur 2010/2011.

La bibliothèque, avec 73 familles, fonctionne plutôt bien et semble satisfaite des locaux qui lui ont été attribués pendant les travaux de réhabilitation de l'espace associatif.

Mr Sylvain Déniel fait remarquer qu'aucune demande de subvention n'est parvenue à ce jour en Mairie concernant l'école de Musique.

Mme Carole Demarchis demande si l'enveloppe des subventions exceptionnelles a été utilisée en 2010 ?

Mr Sylvain Déniel lui indique qu'aucune attribution de subvention exceptionnelle n'a été faite en 2010. Cependant une table de tennis de table a été achetée en 2010 et a été affectée au mobilier de la Commune.

Le Maire et Mme Odile Prigent donnent la liste des subventions qui ont été attribuées dans le cadre du budget du CCAS. Ils soulignent que le Comité du CCAS s'est engagé à réviser le montant des subventions l'an prochain.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

3°- Objet : Vote des Taux d'imposition 2011.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières donne :

* un **produit fiscal à taux constant pour 2011** comme suit :

Taxes	Bases imposition prévisionnelles de 2011	Taux communaux 2010	Produit fiscal A taux constant Pour 2011
d'habitation	1 206 107	11,77 %	141 959
foncier bâti	1 108 455	16,03 %	177 685
foncier non bâti	54 957	39,50 %	21 708
Total du Produit fiscal 2011 à taux constants attendu			341 352

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commission Finances propose d'augmenter les taux d'imposition de 1,6 % pour 2011 :

Taxes	Bases imposition prévisionnelles de 2011	Taux communaux 2011	Produit fiscal attendu Pour 2011
d'habitation	1 206 107	11,96 %	144 250
foncier bâti	1 108 455	16,29 %	180 567
foncier non bâti	54 957	40,13 %	22 054
Total du Produit fiscal 2011 attendu			346 871

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2011.

Avis du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

Les taux votés **pour 2011** sont les suivants :

T.H 11,96 %

F.B 16,29 %

FnB 40,13 %

Le Maire précise que les aides du Conseil Général diminuent dans de nombreux domaines. Par exemple les communes de moins de 2 500 habitants ne percevront plus la subvention de fonctionnement pour les garderies périscolaires.

La Dotation globale de Fonctionnement reste stable depuis maintenant deux années.

Il dit aussi que si la Commune se positionne sur une place de crèche à Plouédern, le coût serait de 2 305 €/an net après aide de la CAF.

Au vu de tous ces éléments, réévaluer les taux de 1,6 % se justifie.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

4° - Objet : Participation forfaitaire aux charges de fonctionnement des établissements scolaires publics de Plabennec pour 1 élève.

Par courrier du 30 novembre 2010, le Maire de Plabennec sollicite le Conseil Municipal de Saint-Thonan sur une participation forfaitaire aux charges de fonctionnement des établissements scolaires publics de sa commune.

Un enfant de Saint-Thonan fréquente l'école Publique de Plabennec.

Le Maire propose d'attribuer la somme de 545 € par élève inscrit à l'école Publique de Plabennec, soit 1 élève x 545 €.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Sur question de Mr Eric Prigent, Mr François Calvarin lui indique que la moyenne pour la participation aux établissements publics est de 479 € en 2010.

23 élèves de Saint-Thonan fréquentent une école publique.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

5° - Objet : Les budgets primitifs 2011 :

Le budget du lotissement « Hameau de Mestallic »

Présenté en équilibre à la section de fonctionnement à 617 510 €.

Présenté en équilibre à la section d'investissement à 465 448 €.

Le budget du local commercial :

Présenté en équilibre à la section de fonctionnement à 8 500 €.

Présenté en équilibre à la section d'investissement à 15 145 €.

Mr Eric Prigent : Quel intérêt d'avoir un budget local commercial ?

Mr Droumaguet, Trésorier, lui répond que c'est parce que le local commercial est assujetti à la TVA.

Le budget du Centre de Loisirs :

Présenté en équilibre à la section de fonctionnement à 1 561,05 €.

Le budget du Service Assainissement :

Présenté en équilibre à la section de fonctionnement à 213 147 €.

Présenté en équilibre à la section d'investissement à 838 374 €.

Mr Calvarin François souligne que pour les frais de télécommunications, le montant inscrit au budget est moins important que l'année précédente. Il s'avère que les frais ont diminué car le système d'alerte et le nombre de récepteurs ont été réduits.

Il signale en outre que le prestataire concernant les analyses des boues de la STEP est désormais CAPINOV de Landerneau.

Mr Eric Prigent demande si le débitmètre sur Saint-Divy a été posé ? Il souhaite également connaître le prix du m³ de l'eau traitée sur Landerneau ?

A sa 1^{ère} question, Mr François Calvarin lui dit que le débitmètre n'est toujours pas installé.

A sa 2^{ème} question, le Maire lui répond que le prix facturé est entre 1,40 € et 2 € sur Landerneau.

Le budget de la Commune :

Présenté en équilibre à la section de fonctionnement à 901 710 €.

Présenté en équilibre à la section d'investissement à 2 028 285 €.

Le Maire fait remarquer que le poste Electricité a considérablement augmenté depuis 2008 soit + 25 % en 2 ans.

Il rappelle qu'il faudra rester vigilant quant aux dépenses de fonctionnement.

Mr François Calvarin dit que le coût restant à charge de la Commune concernant la réhabilitation de l'Espace Associatif devrait être de 230 000 € après subventions.

Mr Sylvain Déniel demande au Trésorier, Mr Loïc Droumaguet son avis sur les projets 2011-2012 ?

Le Trésorier dit que logiquement la Commune devrait dégager un excédent de fonctionnement identique aux années antérieures. Il rappelle aussi qu'en 2012, la Collectivité devrait récupérer le FCTVA sur les travaux déjà réalisés et payés en 2011. Un emprunt sera probablement à contracter mais sous forme d'emprunt Relais-TVA.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

**6° - Objet : Intégration du budget CLSH dans le budget Commune
Versement de l'excédent de fonctionnement au Budget Commune suite à
dissolution.**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2010 du budget du **Centre de Loisirs sans Hébergement** :

Reprise des résultats de l'exercice 2010	
<u>Résultat de fonctionnement 2010</u>	
- Résultat de l'exercice	- 3 108,65
- Résultat reporté	+ 4 669,70
* Résultat à affecter	1 561,05
Reprise	
* Excédent de fonctionnement reporté	+ 1 561,05

Il est demandé au Conseil Municipal,

- d'approuver la dissolution du budget CLSH et par conséquent

- de verser l'excédent de fonctionnement de 1 561,05 € au budget de la Commune 2011 au compte 7551 suite à la dissolution de ce budget.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

**7° - Objet : Lotissement « Hameau du Pontic » :
Attribution des marchés des lots 1,2 et 3.
Autorisation au Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.**

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Hameau du Pontic », le Maire rappelle la procédure de passation du marché suite à l'avis d'appel d'offres transmis à Viamédia, à Médialex et au BOAMP, paru le 25 Janvier 2011.

La procédure choisie est le marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics (CMP).

La date limite des offres a été fixée au 18 février 2011 à 12 h.

Ont répondu :

Pour le lot 1 « terrassement, empierrement, revêtement » : 9 entreprises.

Pour le lot 2 : « réseaux d'eau pluviales, d'eaux usées et d'eau potable » : 8 entreprises.

Pour le lot 3 : « maçonnerie, plantations, engazonnement » : 3 entreprises.

Cette opération se faisant sous forme de marché négocié, le Maire a demandé à toutes les entreprises de faire savoir si leur prix était définitif ou susceptible d'être révisé. Le 23 février 2011, les entreprises ont répondu en précisant leur dernière offre de prix.

Le maître d'œuvre ING Concept a analysé les offres.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu que les entreprises possèdent toutes les garanties, financières, juridiques et techniques, qu'elles proposent une offre conforme aux prescriptions du marché et les mieux disantes suivant les critères indiqués au règlement de consultation,

La Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 4 mars 2011 à 17 h 30, a décidé d'attribuer les marchés du lot 1 à l'Entreprise Perrot de Guipavas pour un montant de 215 000 € H.T., du lot 2 à la Société Forclum de Morlaix pour un montant de 133 945,68 € H.T., et le lot 3 à Jardin Services de Plabennec pour un montant de 29 319,15 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres en notifiant les marchés du lot 1 à l'Entreprise Perrot de Guipavas pour un montant de 215 000 € H.T., du lot 2 à la Société Forclum de Morlaix pour un montant de 133 945,68 € H.T., du lot 3 à Jardin Services de Plabennec pour un montant de 29 319,15 € H.T.
- et d'autoriser le Maire à signer les marchés des lots 1,2 et 3 et toutes les pièces s'y rapportant.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

**7° - Objet : Lotissement « Hameau du Pontic » :
Autorisation à lancer une Consultation pour la mission de coordination de sécurité et de Protection de la Santé (SPS).**

La Commune de Saint-Thonan envisage l'aménagement du lotissement « Hameau du Pontic ».

Il convient de prévoir une mission de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour la réalisation de cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour une mission de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour cette opération.

Avis du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011

Présents : 12 – Votants : 13

**8° - Objet : Réhabilitation de l'espace Associatif et de la Maison de santé :
Assurance Dommages-Ouvrages.**

Le Maire informe le Conseil que deux propositions sont arrivées en Mairie.

Groupama (assureur de la Commune) et SMABTP.

Tous les deux proposent une assurance CNR (Constructeur non réalisateur). Cette souscription est obligatoire du fait que les quatre logements seront revendus à la CCPLD et lorsque la vente de la construction est prévue dans le délai de 10 ans.

La garantie de base dommages-ouvrage se porte à 9 720 € pour Groupama et à 11 516,39 € pour la SMABTP.

Il a pris contact avec la CCPLD. Il reste à savoir de quelle manière la CCPLD participera à cette assurance.

Aussi, aujourd'hui il est difficile de prendre une décision.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dès que le dossier aura été étudié avec la CCPLD, le projet sera soumis au vote du Conseil Municipal.

*Reçu Sous Préfecture de Brest, le 25/03/2011
Présents : 12 – Votants : 13*

9° - Objet : Classement dans le domaine public de la voirie du lotissement communal « Hameau des Merisiers ».

Le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale, la voirie du lotissement communal « Hameau des Merisiers ».

Conformément aux articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Vu le projet d'additif aux tableaux de classement de la voirie communale proposé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Les services de la DDTM ont estimé que la voie du lotissement Hameau des Merisiers à caractère de rues (voie communale n° 519) représentent 110 mètres linéaires,

Cette voie est ouverte à la circulation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Monsieur le Maire.
- adopte le tableau de classement à la voirie communale, ci annexé en date du 11 mars 2011, qui établit la longueur des voies du lotissement du Hameau des Merisiers classées dans le domaine public communal.
- précise que l'intégration de ces voies porte le mètre linéaire de voirie communale de 16 460 m (données DGF) à 16 570 mètres.

10° Objet : Questions diverses

Le Maire avise le Conseil du départ du Trésorier, Mr Loïc Droumaguet à compter du 1er juillet 2011. Il remercie le Trésorier de sa collaboration pendant ses 2 ans ½.
Il fait part au Conseil que chacun peut prendre connaissance des tableaux et commentaires sur les budgets de la Commune réalisés par le Trésorier.

Concernant la cantine de l'école (question de Mme Céline Tanguy) :

Le Maire informe le Conseil que le permis de construire a été accordé.

Lors de la réunion du 19 février avec l'OGEC de l'école et l'UDOGEC, il avait été convenu que l'OGEC remette en Mairie le tableau de financement afin de connaître les fonds propres apportés par l'école. A ce jour, aucun élément n'a été fourni.

Mr Calvarin François souligne que la question de la cantine à la maison de l'enfance a été évoquée lors de la rencontre, mais il a été répondu qu'ils ne pouvaient pas attendre, qu'il était urgent pour eux de réaliser la cantine.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réhabilitation de l'espace associatif :

La démolition est terminée, quelques petites dégradations ont été constatées sur le bâtiment ALSH. Il faudra aussi revoir l'isolation sur le bâtiment jouxtant l'ALSH et le bâtiment Kermarrec.

La construction du bâtiment est prévue semaine 11.

Mme Carole Demarchis signale le manque de signalisation concernant les travaux, quelques administrés lui ont fait remarquer que c'était dangereux lorsque deux voitures se croisent au niveau du 88 rue de l'Eglise du fait du rétrécissement de la voie.

Mr Calvarin lui indique qu'il a été demandé au maître d'œuvre de prévoir la signalisation adéquate.

Le Maire informe le Conseil qu'un courrier de mécontentement sur la démolition de l'Espace Le Guen est arrivé en mairie. Il prépare une réponse et communiquera à chaque conseiller copie de cette réponse.

Centrale à Gaz :

Le Maire avise le Conseil que le Préfet de Région a répondu à son courrier concernant la centrale à Gaz.

Il précise que le site n'a pas encore été choisi mais qu'il est fait mention de l'aire de Brest.

Une rencontre avec l'association « Saint-Thonan doit dire non à la centrale » est prévue samedi 12 mars 2011 à 11 h en mairie. Les élus disponibles sont invités à y participer.

Site Internet :

Mme Odile Prigent fait part au Conseil du choix de revoir le site de la Commune. Pour ce faire une réunion est prévue le mercredi 23 mars à 18 h 30 avec la Commission Communication.

Marché du 15 mai 2011

Une réponse des exposants est attendue pour le lundi 14 mars 2011. Le Comité d'Animation s'associe à la Commune pour ce qui est de la partie logistique. Une réunion est programmée le jeudi 7 avril 2011 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Maison de l'Enfance

Une visite de la maison de l'enfance de La Roche-Maurice est prévue le samedi 26 mars 2011 à 10 h.

Appel d'offres : 15 candidats ont répondu et 5 candidats ont été invités à proposer une offre pour le 21 mars 2011 avec une audition prévue le mardi 22 mars 2011.

Par ailleurs, une réunion est programmée avec la PMI du Conseil Général, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) le lundi 21 mars 2011 à 14 h 30 en Mairie.

Conseil Municipal :

Prochaine séance prévue le mardi 5 avril 2011 à 19 h.

Remorque communale :

Ivane Lévéné fait remarquer que quelques administrés ont exprimé leur mécontentement du fait que la remorque soit retirée à la fin du mois de mars 2011 et ne soit plus mise à disposition.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Le Maire, Les Conseillers Municipaux,

Signature des membres présents

Denis SALAUN	François CALVARIN	Philippe GARCIA <i>Pouvoir à Denis SALAUN</i>	Sylvain DENIEL
Odile PRIGENT	Patrick GOURIOU <i>Excusé</i>	Jean-Luc PORHEL	Carole DEMARCHIS
Anthony QUEGUINEUR	Ivane LEVENEZ	Eric PRIGENT	Céline TANGUY
Jean-Pierre GALLIOU	Grégory MENGANT <i>Absent</i>	Isabelle JEZEQUEL	